



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 avril 2005



COE056745

DH-MIN(2005)002

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU DH-MIN EN 1998-1999

*Document établi par le Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection
des minorités nationales et le DH-MIN*

Introduction

Le présent document résume les activités menées par le DH-MIN en vertu de son mandat de 1997. Il montre comment le DH-MIN a conduit ses travaux dans le cadre de ce mandat et présente notamment les questions examinées (partie I) et les méthodes de travail utilisées (partie II).

Mandat de 1997 du DH-MIN :

- Le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales a été établi à la suite d'une décision prise par le Comité des Ministres en décembre 1997, lors de la 613^e réunion des Délégués des Ministres, avec **un mandat** comportant les principaux éléments suivants :
 - « servir de forum pour l'échange d'informations, de vues et d'expériences sur les politiques et les bonnes pratiques concernant la protection des minorités nationales sur le plan interne, ainsi que dans le cadre d'instruments internationaux ;
 - identifier et évaluer les voies et moyens de renforcer encore la coopération européenne sur les questions relatives à la protection des minorités nationales et, le cas échéant, formuler des propositions à cette fin en vue de les soumettre au CDDH ».

Le DH-MIN a tenu trois réunions plénières en 1998 et 1999 : la première du 17 au 20 mars 1998, la deuxième du 20 au 23 octobre 1998, la troisième du 16 au 19 avril 1999¹. En outre, une réunion du Bureau a eu lieu le 20 octobre 1999 avant que les travaux du Comité ne soient suspendus².

- En novembre 1998, les Délégués des Ministres ont chargé le DH-MIN du **mandat occasionnel** suivant :
 - « réaliser une étude sur les "minorités ethniques dispersées" ainsi que sur les perspectives de coopération entre le Conseil de l'Europe, d'une part, l'Institut européen pour les minorités ethniques dispersées et d'autres organismes poursuivant des objectifs similaires, d'autre part ;
 - soumettre les résultats de ses travaux au Comité des Ministres par l'intermédiaire du CDDH ».

Un groupe de travail sur les minorités ethniques dispersées (DH-MIN GT-DEM) a donc été constitué. Il s'est réuni du 8 au 10 septembre 1999, neuf pays y étant représentés (Autriche, Bulgarie, Finlande, Lituanie, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine », Ukraine).

¹ La troisième réunion du DH-MIN a eu lieu en même temps que la sixième réunion des services gouvernementaux chargés des minorités nationales dans le cadre du programme commun de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe « Minorités nationales en Europe ».

² Cette décision a été prise afin de réallouer des fonds à la mise en œuvre d'activités prioritaires relatives aux minorités nationales dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

PARTIE I : QUESTIONS EXAMINEES EN 1998 ET 1999 ET RESULTATS
--

- Au cours de ses deux années de travaux, le DH-MIN a examiné en détail les thèmes suivants :

- **Participation des minorités aux processus de prise de décision**

L'examen de cette question a conduit à l'élaboration d'un questionnaire préparé par le Secrétariat. Les réponses à ce questionnaire ont ensuite été rassemblées dans un document (référence : DH-MIN(99)1), qui a fait l'objet d'une synthèse (DH-MIN(99)2). Ces documents ont servi de base à une étude sur le sujet qui a été commandée à l'Institut Max-Planck de droit public comparé et de droit international de Heidelberg, en Allemagne.

Cette étude a été finalisée en 1999. Son objectif était de « développer une typologie des différentes formes de participation des minorités dans les processus de prise de décision et d'identifier les paramètres afférents au choix d'une forme spécifique pour une situation donnée ». L'étude a examiné les questions suivantes :

1. la représentation parlementaire des minorités et l'exercice du contrôle parlementaire ;
2. la représentation des intérêts des minorités dans les administrations publiques ;
3. les canaux informels de participation (en particulier, les tables rondes ou les conseils) ;
4. les différentes formes d'autonomie ;
5. les approches existantes dans le cadre des systèmes fédéraux.

L'étude a été soumise au CDDH pour examen ; il s'agit désormais d'un document public (DH-MIN(2000)1).

- **Minorités ethniques dispersées**

Un questionnaire a été préparé par le Secrétariat et envoyé aux Etats membres pour recueillir des informations sur les groupes qui pouvaient être considérés comme des minorités ethniques dispersées et sur l'existence, dans ces Etats, d'instituts ou d'organes étudiant la question. Leur opinion était également sollicitée concernant la création éventuelle d'un réseau de tels organes et institutions.

Sur la base des réponses données (par seulement 15 pays et rassemblées dans le document DH-GT-MIN-DEM (99)2), le DH-MIN a conclu qu'il n'était pas nécessaire de proposer une définition du terme « minorités dispersées » et que la création d'un réseau d'organes et d'institutions devrait être laissée à l'initiative des Parties.

Le rapport final des activités du DH-MIN sur les minorités dispersées a été porté à l'attention du Comité des Ministres par le CDDH en 1999 et rendu ensuite public.

- Dans le cadre de son mandat, le DH-MIN a rédigé des **projets d'avis du CDDH concernant les recommandations suivantes** :

- Recommandation 1345 (1997) de l'Assemblée parlementaire sur la protection des minorités nationales,
- Recommandation 1291 (1996) de l'Assemblée parlementaire relative à la culture yiddish,
- Recommandation 43 (1998) du CPLRE sur l'autonomie territoriale et les minorités nationales.

- Lors de ses réunions, le DH-MIN a également tenu des **échanges de vues**, notamment sur les sujets suivants : la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et les groupes qui sont couverts par la Convention-cadre.

<p style="text-align: center;">PARTIE II : METHODES DE TRAVAIL</p>
--

Les méthodes de travail du Comité ont été présentées comme suit dans le mandat de 1997 :

- « entreprendre ou faire entreprendre des recherches relatives aux politiques menées dans ce domaine ;
- faire participer à ses travaux des représentants des minorités nationales et des organisations non gouvernementales ».

Comme il l'a été indiqué ci-dessus, des questionnaires ont servi de point de départ à des études et le Comité a fait appel à des experts extérieurs pour approfondir certains aspects du thème qu'il avait choisi d'étudier.

En outre, le DH-MIN a procédé à des consultations avec des ONG spécialisées dans le domaine de la protection des minorités nationales (UFCE, MRG, EBLUL, *Association internationale pour la défense des langues et des cultures menacées*).